

Douvres la Délivrande, le 27 février 2025



Archères et Archers,

Objet : Renouvellement de notre Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 6 de nos statuts, il y a lieu de procéder à un appel à candidatures afin de renouveler le Conseil d'Administration actuel dont sa mandature prend fin le 30 Mars 2025, date à laquelle sera organisée une assemblée générale pour procéder à son élection.

Vous trouverez en annexe le détail de l'article 6 de nos statuts ainsi que la liste des adhérents(es) électeurs (trices) et adhérents (es) éligibles.

Les Adhérents(es) éligibles, désireux(es) de se porter candidats(es), voudront bien retourner au Secrétaire Général l'acte de candidature ci-dessous pour le 14 mars 2025, délai de rigueur, à l'adresse [archers-coeurdenacre@outlook.fr](mailto:archers-coeurdenacre@outlook.fr).

Cordialement,

Le Secrétaire Général,

Thierry BOUQUEREL

-----  
Je soussigné(e),

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Licence N° : ....., membre des Archers du Cœur de Nacre depuis le.....

Déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil d'Administration qui aura lieu le VENDREDI 4 Avril 2025 lors de l'Assemblée générale prévue à cet effet.

A ....., le .....

Signature :

## Annexes

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Avril 2025

### Renouvellement du Conseil d'Administration

#### Article 6 : Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus, élus au scrutin secret pour une durée de 3 ans par l'Assemblée Générale des adhérents électeurs prévus à l'alinéa suivant.

Est électeur tout membre actif âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. Le vote par procuration est autorisé mais le vote par correspondance n'est pas admis.

Outre les postes de Président, Secrétaire et Trésorier dont la majorité (18 ans) est requise, est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations. Elle doit jouir de ses droits civils et civiques. La représentation des féminines au Conseil d'Administration est assurée par l'obligation de leur attribuer au minimum un nombre de sièges proportionnel au nombre de membres éligibles, sur la base du fichier des licences au 31 août précédant l'assemblée générale électorale. Les membres sortant sont éligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres et au scrutin secret son bureau comprenant : le Président, le Vice-président, le Secrétaire Général, le Trésorier de l'association.

Le Président est le responsable juridique et moral du club. Il définit la politique du club en accord avec le Conseil d'administration. Il assure les relations du club avec les organes fédéraux ainsi qu'avec les organismes, collectivités ou associations avec lesquels le club est en rapport. Il peut déléguer ses pouvoirs aux membres du bureau dans des limites approuvées par le Comité Directeur.

Le Secrétaire Général assure le secrétariat du club et coordonne l'activité du Conseil d'Administration. Il assure la diffusion de l'information. Il peut déléguer ses pouvoirs aux membres du bureau dans des limites approuvées par le Comité Directeur.

Le Trésorier prépare le budget en fonction des orientations prises par le club. Il en assure l'exécution en veillant, notamment, au respect des sommes engagées. Il assure la comptabilité complète du club (recettes, dépenses), la rentrée des cotisations et coordonne la recherche de ressources annuelles. Il participe à l'élaboration des demandes de subventions. Il veille notamment à la situation de l'association vis-à-vis de l'administration fiscale, plus particulièrement dans le cadre des activités lucratives ou en qualité d'employeur.

Liste des adhérents(tes) électeurs(trices) et éligibles

Membres pouvant voter

BENOIST	Markyann
BOUQUEREL	THIERRY
CHEVILLON	Francois
CLEDIERE	LIONEL
DARTHENAY	DUANE
DELANOE	Jean Luc
DELANOE	Emma
DUVAL	DANIEL
GAILLET	GERARD
GAUNEAU	Pascal
GOUBIN	Didier
HUGOT	Guy
LEPRETTRE	Sylvie
MAHE	MICHEL
MALHERBE	Christian
MARIE	JEAN FRANÇOIS
NOEL	Jean
OUIIN	PHILIPPE
PAIGNON	Alain
PHILIPPE	Luc
PUIZON	BASILE
QUINTO	FREDERIC
QUINTO	Julie
RABASSE	Lino
RIHOUEY	FLORENCE
SENY	Bernard Alphonse
SONTHONNAX	Alain
SPILLER	MARC
TACHER	Michael

**Membres pouvant être élus**

BENOIST	Markyann
BOUQUEREL	THIERRY
CHEVILLON	Francois
CLEDIERE	LIONEL
DARTHENAY	DUANE
DELANOE	Jean Luc
DUVAL	DANIEL
GAILLET	GERARD
GAUNEAU	Pascal
GOUBIN	Didier
GOUBIN	Didier
MAHE	MICHEL
MALHERBE	Christian
MARIE	JEAN FRANÇOIS
MALHERBE	Christian
MARIE	JEAN FRANÇOIS
OUIIN	PHILIPPE
OUIIN	PHILIPPE
PHILIPPE	Luc
PUIZON	BASILE
PUIZON	BASILE
RABASSE	Lino
RIHOUEY	FLORENCE
RABASSE	Lino
RIHOUEY	FLORENCE
SPILLER	MARC